



TÉLÉPHONE 24h (+34 627 94 69 00)

Capacité maximale: `{{property.capacity}}`

- Si le logement est situé dans une communauté de voisins, toutes les règles expresses de la communauté doivent être respectées et observées.
- Pendant leur séjour, les mineurs doivent toujours être surveillés par un adulte, ils sont sous la seule responsabilité de leurs parents/tuteurs.
- Les déchets doivent être régulièrement enlevés du logement afin d'éviter les odeurs et les saletés. Il leur est demandé d'éviter le gaspillage et l'utilisation inconsidérée des ressources, de l'électricité, de l'eau et du gaz.
- Veuillez à bien fermer la porte à chaque sortie, ne laissez pas les fenêtres ouvertes, éteignez les appareils électriques et la climatisation/le chauffage et activez l'alarme si nécessaire.

- Accueillir ou inviter plus de personnes que celles inscrites au moment de la réservation.
- Exercer des activités bruyantes (musique, conversations bruyantes...) **après 21 heures et avant 9 heures**. Il est très important de respecter le reste de nos voisins.
- L'organisation d'événements, de **fêtes**, d'enterrements de vie de garçon et de jeune fille, ainsi que tout comportement inapproprié.
- Utilisez des serviettes de bain pour la plage ou la piscine. Le retour de ces derniers en mauvais état entraînera des frais supplémentaires.
- **Les clients ne sont pas autorisés à fumer à l'intérieur de la maison** ; s'ils le souhaitent, ils peuvent fumer dans les espaces extérieurs de la propriété. Dans ce cas, veuillez utiliser des cendriers et respecter les espaces de jardin, les terrasses et/ou les balcons.
- Les groupes d'étudiants ne sont pas autorisés.
- Les animaux domestiques ne sont pas autorisés.

EN CAS DE NON-RESPECT DE L'UNE DES RÈGLES, LA MAISON DOIT ÊTRE ABANDONNÉE.

SOFIA MASSANÉS ROTGER